



[SANS DÉTOUR]

BRUNO CHRÉTIEN

Président de l'Institut de la protection sociale

■ Très critique à l'égard du modèle français de protection sociale, Bruno Chrétien formule des propositions pour améliorer le système. Il réclame notamment que les salariés aient plus de liberté et de responsabilité par rapport à leur niveau de couverture sociale.

« L'État dégrade la prise en charge du risque lourd pour maintenir une couverture accessoire »

Comment percevez-vous la protection sociale en France ?

Le système de protection sociale, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, n'est plus tenable en l'état. La France est championne du monde de la dépense sociale, mais elle n'a maintenant plus aucune marge de manœuvre. Surtout que se présente face à elle un gros iceberg, à savoir le vieillissement de sa population. Dans ce contexte, si aucune mesure n'est prise, notre système de santé et de retraite sera rapidement *thrombosé*.

Concrètement, quel est le problème ?

En France, l'État change en permanence les règles du jeu. Et ses priorités en termes de couverture ne sont pas forcément les mêmes que celles perçues par les acteurs sur le terrain. Je m'explique : avant de penser à la généralisation de la complémentaire santé, il aurait peut-être fallu se pencher sur la généralisation de la prévoyance. Nous n'avons jamais vu une famille se retrouver à la rue parce qu'elle n'avait pas une bonne mutuelle. En revanche, une famille qui ne bénéficie pas de prise en charge suite à l'invalidité d'un des deux parents, c'est un drame financier.

On comprend que le risque lourd n'est, à vos yeux, pas considéré à sa juste valeur...

Aujourd'hui, le paradoxe c'est que l'État dégrade la prise en charge du risque lourd pour maintenir la couverture accessoire. Un exemple : au 1^{er} janvier 2015, le capital décès des salariés a sensiblement été abaissé. Auparavant, leur couverture pouvait aller jusqu'à 3 mois de salaires, soit 9 510 €. Désormais, l'assurance décès ne s'élève plus qu'à 3 400 €. Autre constat aberrant : les travailleurs non-salariés (TNS) peuvent exercer leur activité professionnelle sans avoir une couverture digne de ce nom sur certains risques lourds, alors que dans le même temps, l'assurance auto est obligatoire. Autant dire que l'on garantit mieux la voiture que l'individu ! Lorsque l'on essaie de comprendre les raisons de cette situation, force est de constater que cela s'explique par une forte inculture des Français et de la plupart des politiques sur ces questions.

C'est-à-dire ?

La protection sociale n'est enseignée nulle part. Or, cette matière représente tout de même 32 % du PIB français. Il y a une telle inculture économique et sociale dans notre

pays, que chacun fait sa propre analyse du système de santé, en fonction de son expérience personnelle. Résultat, la protection est vécue comme une contrainte, alors qu'avoir une couverture sociale efficace devrait être perçue comme une chance.

Dans ce contexte, quel est le rôle de l'Institut de la protection sociale ?

Nous sommes un *think tank*, un centre de réflexion, dont l'objectif est de faire des propositions opérationnelles et concrètes de réforme de la protection sociale aux pouvoirs

“ La protection est vécue comme une contrainte, alors qu'avoir une couverture sociale efficace devrait être perçue comme une chance. ”

publics. Nous nous sommes en effet aperçus que sur les dimensions techniques, les textes adoptés étaient soit très complexes, soit passaient à côté de leur objectif. Ils sont rarement



SON PARCOURS

Bruno Chrétien (54 ans) est diplômé du Centre national d'études supérieures de Sécurité sociale (CNESSS).

■ **1987** Chef du service retraite de la caisse de retraite dédiée aux commerçants Organic de Lyon.

■ **1994** Créateur de Factorielles, société dédiée à la formation et à la conception de logiciels pour les professionnels du conseil et du patrimoine.

■ **1996** Directeur de la caisse de retraite Organic de Lyon.

■ **2011** Créateur de l'Institut de la protection sociale (IPS).

adaptés aux PME, TPE et aux TNS. Pourquoi ? Parce que le plus souvent, la législation est le fruit d'une réflexion *en chambre* de l'administration, sans que les acteurs du terrain ne soient véritablement interrogés. À travers les travaux menés par nos membres, nous voulons redonner la parole – notamment sur la santé, la retraite ou la rémunération – aux professionnels qui sont confrontés au quotidien à ces problématiques dans leur environnement professionnel. Nos propositions concernent à la fois l'État, les organismes assureurs, et les entreprises.

Qui sont les membres de l'Institut de la protection sociale ?

Nous comptons 150 membres qui viennent du monde de l'expertise comptable et de l'assurance. À ce jour, nous disposons également de 27 partenaires, qui amènent des financements classiques, mais aussi du savoir-faire technique. Dans les secteurs de l'assurance et des mutuelles, Swiss Life, Generali, April, Axa, Ciprés Vie, Prévoir, Malakoff Médéric, PréviFrance, Sofraco, Médicis, ou encore Harmonie Mutuelle font ainsi partie de l'IPS.

**Quelles sont vos propositions majeures pour réformer la protection sociale ?**

Notre idée fondamentale est de permettre à chaque citoyen de pouvoir intervenir davantage sur son niveau de couverture, tout en maintenant un niveau de protection sociale élevé. De ce fait, au travers d'une enveloppe globale, chaque salarié retrouverait une certaine marge de manœuvre, et pourrait ainsi décider d'affecter ses prises en charge plutôt sur la mutuelle santé, plutôt sur de la dépendance ou encore sur un arrêt de travail. Notre volonté est de repenser la solidarité. On ne peut pas, en effet, faire l'économie d'une réflexion pour savoir quels sont les risques que l'on doit mieux assurer à titre obligatoire. La prévoyance devrait notamment rendre une couverture plus forte à titre obligatoire – en laissant le choix de l'opérateur – qu'elle ne l'est aujourd'hui. Mais ce n'est pas notre seule proposition. Au total, nous nous appuyons sur 6 comités techniques qui travaillent sur divers sujets comme l'épargne salariale, l'assujettissement des dividendes à charges sociales ou encore l'épargne retraite.

Justement, sur ce dernier thème, comment expliquer que l'épargne retraite ne décolle pas ?

Tout simplement parce que le taux de cotisations des régimes obligatoires est trop lourd ! 27 % des charges sociales d'un salarié sont dédiées à la retraite. Les moins de 40 ans ont une capacité d'épargne très faible à consacrer à la retraite. Du coup, ils ne se penchent sur le sujet que très tardivement, ne cotisant souvent qu'en fin de carrière, tout en ayant l'impression qu'il faut faire un effort financier énorme afin de pouvoir percevoir une rente décente.

Quelles sont vos préconisations pour remédier à cette situation ?

On ne va pas révolutionner le système, mais des améliorations techniques sont toutefois possibles. À commencer par le fait d'assurer le transfert entre tous les produits – individuels et collectifs – quels qu'ils soient. Se pose aussi la question de l'âge de liquidation des produits d'épargne retraite. Pourquoi ne pas autoriser la sortie en capital de ces produits avant le départ en retraite, vers 57 ou 58 ans ? L'avantage serait ainsi de pouvoir aménager



“ Les moins de 40 ans ont une capacité d'épargne très faible à consacrer à la retraite. ”

De nouvelles propositions ont été formulées pour améliorer le fonctionnement du régime social des indépendants (RSI).

Qu'en pensez-vous ?

Nous avons été auditionnés par la commission Verdier pour la rédaction du rapport présenté au gouvernement le 21 septembre. Pour nous, le RSI est un concentré du problème français de protection sociale. À savoir que les mesures initiales, qui visaient à simplifier le système, ont été imposées il y a quelques années en plus haut lieu sans que ne soient analysées au préalable les conséquences techniques. Résultat, la mise en œuvre non contrôlée s'est avérée catastrophique sur le terrain. Pour remédier à ce problème, la meilleure solution pour notre part serait de créer un vrai pôle indépendant, tout en rapprochant le RSI et la Mutualité sociale agricole (MSA), cette dernière ayant toujours eu un fonctionnement de proximité viable. Composée également des libéraux, ce nouveau laboratoire de protection sociale pourrait d'ailleurs intéresser les assureurs, dans le sens où ces professionnels sont ceux qui payent le moins de charges obligatoires, donc ont le plus de besoins à couvrir.

■ PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS THOUET

plus facilement la fin de carrière de l'assuré. Autre idée : en repensant le cadre fiscal et social, nous pourrions développer un système qui cumule à la fois les sorties en cotisations définies et en prestations définies. Car bien que les retraites chapeaux aient mauvaise presse, les prestations définies sont un système intelligent qui permet de rattraper le temps perdu pour les salariés qui n'auraient pas assez cotisé.